

Véhicules Diesel et pollution en Rhône-Alpes

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), qui fait partie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), vient de classer les gaz d'échappement des moteurs Diesel comme **cancérogènes certains pour l'homme (Groupe 1)**, «sur la base d'indications suffisantes prouvant qu'une telle exposition est associée à un risque accru de cancer du poumon». Les gaz d'échappement des moteurs à essence restent classés comme «peut-être cancérogènes» (Groupe 2B).

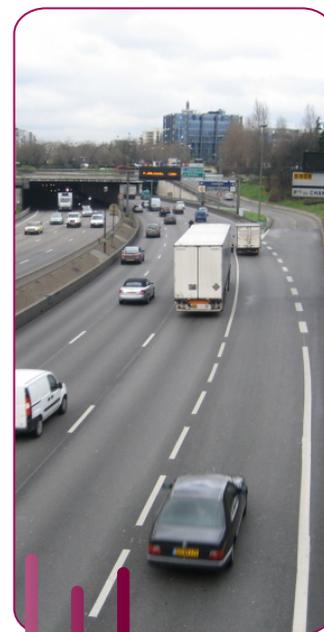
La pollution liée aux transports en Rhône-Alpes

Les émissions du trafic routier sont responsables d'une part importante de la pollution dans la région Rhône-Alpes, parfois supérieure à la part moyenne nationale.

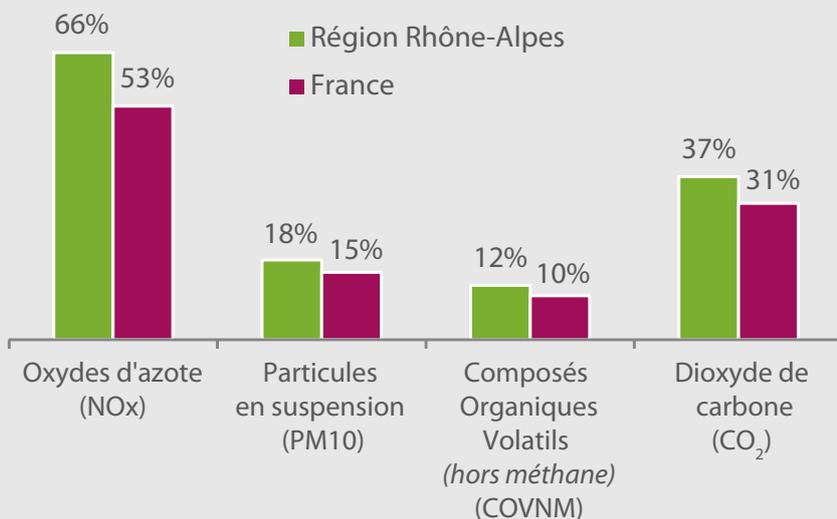
Les territoires comprenant un réseau routier important et des axes de transit sont soumis à des concentrations de polluants dans l'air ambiant qui peuvent être élevées. Il s'agit notamment d'agglomérations dans lesquelles vivent un grand nombre d'habitants. Or l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique est désormais avéré et les coûts sociétaux sont élevés (de l'ordre de 400€ par habitant et par an).

Les seuils réglementaires de qualité de l'air sont dépassés de manière récurrente sur les territoires urbains denses de la région Rhône-Alpes.

Ces dépassements de valeurs réglementaires concernent surtout deux polluants : les particules en suspension (PM10) et le dioxyde d'azote (NO₂) issus en partie du trafic routier.



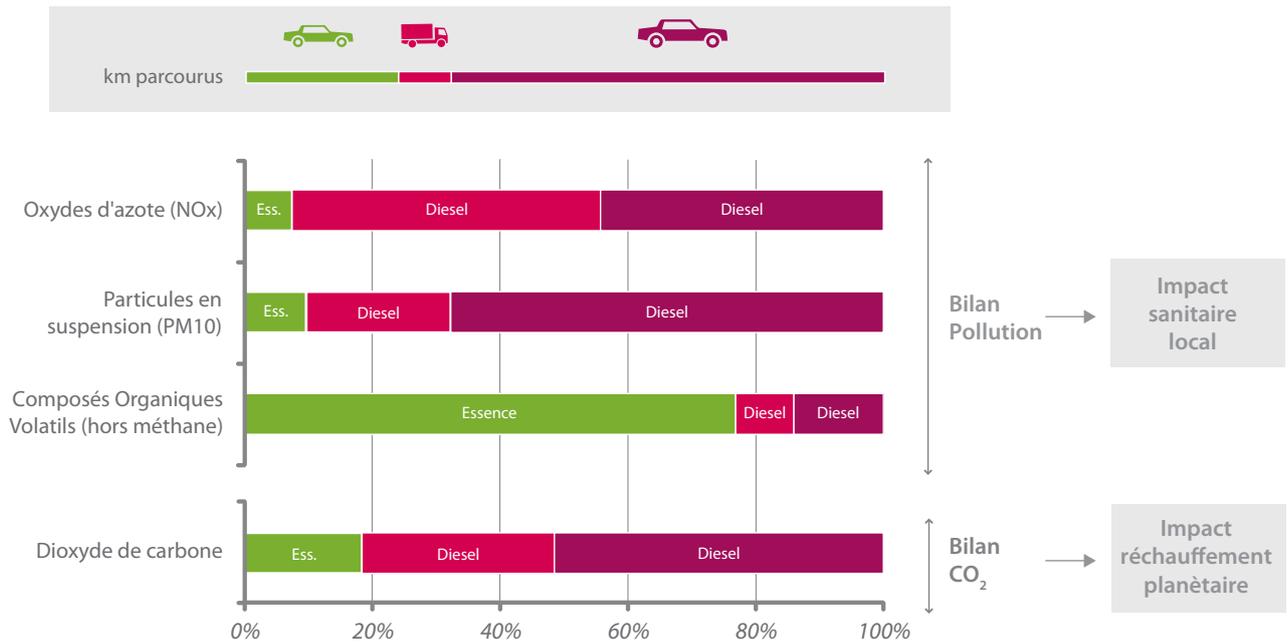
PART DU TRANSPORT ROUTIER DANS LES ÉMISSIONS ANNUELLES DE POLLUANTS



A l'échelle de la région et en moyenne sur une année, le secteur des transports est responsable de 66% des émissions d'oxydes d'azote et 18% des émissions de poussières en suspension.

Le diesel en Rhône-Alpes : tous les chiffres !

PART DES VÉHICULES ESSENCE ET DIESEL (DONT POIDS LOURDS) DANS LES ÉMISSIONS DU TRAFIC ROUTIER EN RHÔNE-ALPES



➤ Les véhicules diesel assurent plus de ¾ des kilomètres parcourus dans la région et sont à l'origine de plus de 90% des émissions du trafic routier pour deux polluants (NO₂ et particules fines) qui dépassent les seuils réglementaires dans l'air ambiant.

➤ De leur côté, les moteurs à essence contribuent fortement (80 % des émissions du transport routier) aux émissions de composés organiques volatils (COV) et participent ainsi à la formation d'ozone, un polluant qui connaît également des dépassements réglementaires dans l'air ambiant. A parcourus égal, un moteur essence consomme plus et donc émet également plus de CO₂ qu'un moteur diesel.

Diminuer les émissions liées au transport, un levier d'action pour améliorer la qualité de l'air

Le respect des normes européennes d'émissions (les normes Euro, de plus en plus sévères) imposées à tous les véhicules neufs, notamment par le développement de nouvelles technologies de dépollution, va contribuer à une réduction de la pollution liée au transport routier et ce malgré l'augmentation du trafic.

Cependant, les effets ne seront appréciables qu'à long terme compte tenu du temps de renouvellement du parc : à titre d'exemple, entre 3% et 5% des kilométrages sont encore parcourus par des voitures de plus de 20 ans !

En 2011, Air Rhône-Alpes s'est impliqué techniquement dans la démarche d'élaboration des plans d'actions instruits par l'Etat et les collectivités territoriales (notamment le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), les Plans de Déplacements Urbains (PDU)...). Ces plans ont été élaborés afin que les actions choisies soient à la hauteur des enjeux sanitaires locaux et puissent répondre aux attentes de l'Union Européenne dans le cadre du contentieux en cours, sur les particules notamment.

La mise en oeuvre effective de ces plans ambitieux permettra d'accélérer la réduction des émissions liées au transport et de diminuer l'exposition des populations en agissant sur les niveaux de pollution moyens auxquels elles sont soumises au quotidien.

Pour en savoir + :

Consulter le communiqué de presse CIRC / OMS du 12 juin 2012

Voir le communiqué de presse publié par ATMO France

Quel impact pour vos déplacements ?

Air Rhône-Alpes vous propose de calculer le bilan CO₂ et surtout le bilan pollution de vos déplacements !



Découvrez la calculatrice ATMO !
www.air-rhonealpes.fr